

Associations :

Réseau Citoyen de Surveillance de la Radioactivité Golfech le Blayais
Sortir du Nucléaire 82
STOP GOLFECH

Objets : PPI , nouveau périmètre . PCS , nouvelles compétences des maires

à

Madame , Monsieur le maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers ,

Nous avons pris connaissance au travers des documents et débats de la CLI de Golfech, des actions et des compétences qui vous incombent en cas d'accident sur le CNPE de Golfech en vertu de l'article L,2212 du code des collectivités territoriales.

Extraits :

- « - le maire présente une identification et une analyse des différents risques.*
- Il regroupe les informations utiles (recensement population , etc).*
- Il réunit tout les contacts utiles.*
- Il décrit et prévoit le schéma d'alerte, circuits, plans, etc.*
- Il définit l'organisation de la cellule de crise.*
- Il prévoit l'organisation de l'évacuation, de l'accueil et de la prise en charge des populations.*
- Il propose des documents types et des documents à compléter.*
- Il précise les procédures et actions à mener au début, pendant et en fin de crise.*
- Il veille à la cohérence des actions et à la coordination des services et intervenants extérieur ... »*

Les actions qui vous sont imposées au travers du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) nous semblent impossibles à effectuer dans le cadre communal. En réalité, celles-ci sont du ressort de l'état qui au travers de la loi du mois d'août 2004 relative à la politique de santé affirme sa responsabilité.

De plus l'état français est signataire de la charte internationale de l'OMS sur la santé qui donne une définition de la santé publique : *« la prise en charge d'une population dans son milieu de vie, qu'il s'agisse des soins, prévention, éducation ou hygiène sociale, sa mission est de protéger les individus et d'améliorer leur bien être, les actions à mener portent sur l'individu, ses comportements et son environnement ».*

Cette responsabilité de l'état et de l'exploitant est aussi présente dans la DIRECTIVE 2013/59/EURATOM du conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Que ce soit au niveau du droit mondial, européen et français, les textes officiels prouvent que les missions décrites dans le P.C.S. sont du ressort de l'état.

L'état vous a-t-il alloué des moyens financiers et humains pour remplir ces missions ?

Y a-t-il eu des transferts de connaissances de la part de l'état ?-

Par exemple, la responsabilité du bon fonctionnement des plans d'évacuation qui devraient être portés par l'état, bascule dans les mains du maire, on a donc des plans locaux pour un plan d'évacuation global.

Au JAPON l'accident de Fukushima a provoqué une évacuation chaotique de la zone due à une évacuation individualisée. De plus, par la suite, pour obliger les japonais à revenir s'installer dans des zones contaminées, l'état a porté le seuil d'exposition de 1 millisievert/an à 20 millisiverts/an ,

Le seuil de 1 millisievert/an donné par l'OMS correspond à une exposition qui garantit aux populations l'innocuité des radiations.

Quant sera-t-il en France, sachant comment l'état français a géré l'accident de TCHERNOBYL ?

C'est dans ce contexte qu'un groupe de citoyens a décidé de créer une association de surveillance de la radioactivité autour de GOLFECH, le R.C.S.R.G.B. , Réseau Citoyen de Surveillance de la Radioactivité Golfech le Blayais .Ce réseau réalise des mesures quotidiennes de radioactivité qui englobent le périmètre du PPI.

Nous restons à votre disposition afin d'organiser , si vous le souhaitez , des réunions d'information pour vos administrés sur la difficulté de gérer ce type d'accident au travers des PCS par les maires du PPI.

Nous avons organisé deux projections avec débat du film « Tchernobyl le monde d'après » un film de Yves Lenoir et Marc Petit Jean. :

Le samedi 27 avril 2019, cinéma les Nouveaux Bleus, à 21 heures

28 Avenue Albert Soubiés 82500 Beaumont de Lomagne

Le dimanche 28 avril 2019, cinéma Apollo à 16 heures

rue des Limousins 82400 Valence d'Agen.

Cordialement,

Signé par :

Collège solidaire du RCSRGB ,

contact : Jean Louis DUPIN jeanlouisdupin@gmail.com

Sortir du Nucléaire 82

contact : RolandPORTES rolandrolandportes@orange.fr

Stop Golfech

contact : Monique GUITTENIT moniqueguittenit47@orange.fr